

Programme de la journée

Journée WEKA du droit du travail

Jeudi 24 mars 2022, 09.00 –17.00 – En ligne

Horaires	Thèmes	Intervenants
08.55–09.00	Propos de bienvenue	Birgitt Bernhard, WEKA
09.00–10.00	Actualité des tribunaux en matière de droit du travail Qu'il s'agisse du salaire des cadres, de la protection de la personnalité des travailleurs ou des précautions à observer en cas de licenciement, la jurisprudence amène très régulièrement des précisions ou des modifications que celui qui assume des responsabilités dans ce domaine doit connaître.	Me Christian Favre, l'Etude Swiss Lawyers, Lausanne
10.00–10.30	Pause	
10.30–11.30	Les congés en droit du travail: état des lieux et pratique <ul style="list-style-type: none">• Le point sur les congés payés ou indemnisés<ul style="list-style-type: none">– Congé de maternité et son report– Congé de paternité– Congé de prise en charge de proches– Congé de prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé• Le point sur les congés non payés<ul style="list-style-type: none">– Congé jeunesse– Congé sabbatique• Les cas non réglementés<ul style="list-style-type: none">– Service de pompier volontaire– Formation	Me Christine Sattiva Spring, Etude Sattiva, Chambour Fauquex, Lausanne
11.30–12.30	Contrat, mandat ou location de service? <ul style="list-style-type: none">• Notions et conditions d'application (dépendant – indépendant – pseudo indépendant)• Quel contrat pour quelle situation?• Les nouvelles formes contractuelles• La protection des travailleurs est-elle toujours d'actualité?	Me Stéphanie Fuld, BianchiSchwald, Genève
12.30–13.30	Déjeuner	
13.30–14.30	Heures supplémentaires: questions choisies <ul style="list-style-type: none">• Compensation des heures supplémentaires• Compensation du travail supplémentaire• Heures supplémentaires et cadres d'entreprise• Preuve des heures supplémentaires	Me Christian Giauque, Metropole Avocats, Lausanne
14.30–15.30	Salaire et gratification: questions choisies <ul style="list-style-type: none">• Les éléments de la rémunération du travailleur• La fixation et la modification du salaire• Salaire fixe/salaire variable• Salaire ou gratification?	Me Tania Huot, SJA AVOCATS SA, Lausanne
15.30–15.45	Pause	
15.45–16.45	La suspension du délai de congé selon l'art. 336c CO: aspects pratiques <ul style="list-style-type: none">• Quel est le principe de la suspension du délai de congé?• Quelles sont les périodes de protection?• Congé donné avant une période de protection ou pendant une période de protection• Calcul de la suspension• Droits et obligations des parties pendant la prolongation du contrat• Cas particuliers (par ex: rechute, cumul de cas de protection)• Renonciation à la protection dans le cadre d'une convention de départ	Me Valentine Gétaz Kunz, ETUDE VGK, Cully
16.45–17.00	Clôture	Birgitt Bernhard, WEKA

Sous réserve de modifications du programme.